

Expérience de sécurisation du foncier pastoral au Cameroun



CRIFA GAROUA

L'élevage et l'agriculture sont deux parents inséparables mais toujours en conflits. Ils sont inséparables du fait même de leur dépendance naturelle l'un par rapport à l'autre et inversement. La crise entre les éleveurs et les agriculteurs a évolué au point où des menaces réelles sont proférées de part et d'autres avec parfois des actions intentées en justice. Les communautés concernées ont cessé de communiquer entre elles. Lorsqu'on en arrive à cette situation, un certain nombre d'interrogations surgissent. Ce sont notamment les suivantes :

- ✚ Comment rétablir la communication entre les acteurs pour les amener à discuter de leurs problèmes ?
- ✚ Quelle démarche utiliser pour rétablir la confiance et amener les acteurs à être conscients de la nécessité de coexister en harmonie ?
- ✚ Qui pourra le mieux conduire cette démarche ?
- ✚ Comment aboutir à une solution consciente et durable pour les acteurs ?

C'est pour répondre à ces principales questions que l'APRESS, avec d'autres partenaires (le Programme de Développement du Bassin de la Bénoué et le Bureau d'Etudes Territoire et Développement Local), a conduit une action de médiation foncière en vue de sécuriser des espaces et de rétablir le dialogue et la paix sociale entre les communautés locales dans la Région du Nord Cameroun.

La formation donnée aux producteurs vise d'abord un changement de comportement. Les éleveurs et les agriculteurs ont en effet un comportement d'individualisme et de méfiance les uns à l'égard des autres : pour les agriculteurs les éleveurs sont des perturbateurs et inversement. Cette mentalité très enracinée chez eux doit être effacée pour faire place à la mutuelle compréhension.

Cette démarche est composée de trois principales opérations :

Première opération : sortir les éleveurs et les agriculteurs de chez eux et les amener au centre de formation



Deuxième opération : les réunir chez eux après leur passage en formation



Les réunions organisées chez eux ont pour but de faciliter les négociations sur l'occupation et la répartition de l'espace permettant de déboucher à une entente et à des positions consensuelles entre les différents acteurs et réduire ainsi les foyers de tension. C'est par ce biais que la formation prépare l'étape de médiation et de négociation.

Troisième opération : aller voir et soutenir les éleveurs et les agriculteurs chez eux

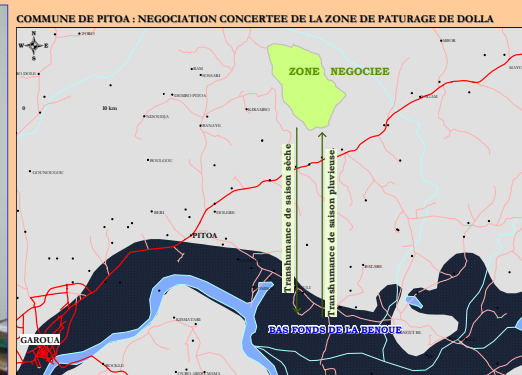


L'étape de négociation intervient après la formation. Plusieurs réunions sont nécessaires pour arrêter les modalités de travail et désigner un groupe représentatif chargé d'établir une carte présentant l'état des lieux (occupation de l'espace, l'état des ressources naturelles, ...). Cette carte va servir de document de travail pour les négociations.

Lorsque les négociations aboutissent, un groupe est chargé de finaliser le tracé des limites de la zone de pâturage et d'établir la carte définitive.

Une charte d'exploitation des ressources pastorales est rédigée et signée par les parties ainsi que les services techniques, les autorités administratives et coutumières.

Des bornes sont fabriquées et installées pour matérialiser les limites négociées.



Cette action de sécurisation du foncier pastoral a été bien appréciée à la fois par les communautés et par les autorités administratives et coutumières des régions concernées. C'est une grande innovation en matière de prévention et de règlement des conflits entre éleveurs et agriculteurs dans le cadre d'un contexte de sédentarisation et/ou de semi-sédentarisation. Cette action a été réalisée dans la Région du Nord Cameroun où la saturation de l'espace conduit fréquemment à des conflits entre les acteurs. Dans le cadre cette action, le CRIFA de Garoua a formé 1000 agro-éleveurs et aidé à la délimitation concertée et négociée de 23 zones de pâturages pour une superficie totale de 24 900ha. Le pourcentage de réussite de cette démarche est estimé à 80%. Malgré quelques situations de remise en cause, cette opération a connu un grand succès et une prévention qui s'est avérée efficace sur le plan des conflits éleveurs et agriculteurs dans la région concernée. Elle peut être appliquée ailleurs où les mêmes conditions et situations similaires se présentent avec quelques adaptations contextuelles.